

SYSTEME DES NATIONS UNIES  
EN MAURITANIE



ROYAUME  
D'ESPAGNE



REPUBLIQUE ISLAMIQUE  
MAURITANIE  
*Honneur – Fraternité – Justice*



***FONDS ESPAGNOL POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE  
POUR LE DEVELOPPEMENT***

\*\*\*

**MEMORANDUM D'ACCORD**

\*\*\*

***Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification***

**I. PAGE DE COUVERTURE**

**Effet de l'UNDAF:** La pauvreté est atténuée par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable

**Effets attendus du programme conjoint:**

1. La gestion durable des ressources naturelles, l'accès à l'eau potable, un assainissement de base adéquat, de bonnes pratiques d'hygiène sont améliorées à travers la mise en place d'un portefeuille de projets environnementaux,
2. Les capacités nationales sont renforcées pour assurer une meilleure prise en compte des défis environnementaux dans les processus de planification.

Titre du programme:  
**Gestion locale de l'environnement et  
mainstreaming dans les processus de  
planification**

Durée du programme: 3 ans  
(dates début/fin): 05.2008 – 05.2011

Options de gestion des fonds: canalisée

Agent d'administration : PNUD

Budget total du programme: 5 000 000 \$

Donateur: Royaume d'Espagne

**Organismes des Nations Unies**

**Partenaires Nationaux**

--	--

## II. RESUME EXECUTIF DU PROGRAMME CONJOINT

Le programme conjoint pour la Mauritanie s'articule autour de la réalisation de cas de projets dans 3 zones prioritaires : Assaba, Trarza, Brakna confrontées à une dégradation similaire des ressources naturelles et dont les populations vivent dans des conditions de pauvreté et de situation sanitaire précaire.

Le présent programme a pour objectif de i) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, l'accès à l'eau et de meilleures conditions d'assainissement et bonnes pratiques d'hygiène à travers une approche participative des populations cibles, ii) le renforcement des capacités nationales à pouvoir intégrer les problématiques environnementales dans les processus de planification de développement décentralisé. Le programme cible l'objectif 1 et 7 des OMD dans la mesure il cherche à combattre les conditions de pauvreté et à favoriser une gestion durable de l'environnement.

Pour répondre aux multiples défis auxquels sont confrontés les 3 régions de l'Assaba, le Trarza, et le Brakna, ce programme intègre tout au long de son cycle l'approche « bottom up » qui doit favoriser une replicabilité des initiatives mis en œuvre sur le terrain dans le cadre de ce programme. Ce programme conjoint s'insère parfaitement dans les stratégies de développement nationales matérialisées par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2006-2010, le Plan d'Action National de Lutte contre Désertification (PANLCD), le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) à l'horizon 2011.

Avec les produits de l'effet 1, le programme devrait contribuer à la lutte contre les changements climatiques grâce à une régénération de la végétation à travers une gestion efficiente des ressources en eau et des sols et sur le renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion durable des ressources naturelles dans les zones cibles. A cet effet, une coordination sera effectuée avec les projets et stratégies en cours de la Banque Mondiale et du GEF notamment sur la gestion des ressources en eau et des sols en Mauritanie. Pour garantir la pérennité du programme, de nouveaux mécanismes de recherche et de financement et le développement de nouveaux partenariats variés et divers devront être initiés avec le secteur privé lors du cycle du programme. Ces mécanismes de recherche de financement permettront de développer à l'avenir les services environnementaux (taxes environnementales, marché de carbone) encore inexistantes en Mauritanie.

Sous la responsabilité et le leadership du Coordonateur Résident des Nations Unies, qui doit veiller aussi à assurer l'appropriation par les partenaires nationaux, ce programme centralise les activités de plusieurs agences de Nations Unies (PNUD, FAO, OMS, UNICEF), dont le PNUD est chef de file dans le domaine, vers le même objectif: l'amélioration des conditions de vie des pauvres par une meilleure gestion des ressources naturelles. Un support technique extérieur sera apporté par le PNUE, le Centre Pauvreté Environnement PNUD-PNUE, l'UNESCO et le DESA. Le projet sera mis en œuvre par le Gouvernement de la Mauritanie via le Ministère délégué auprès du premier Ministre en Charge de l'Environnement en collaboration avec l'ensemble des institutions gouvernementales concernées par la problématique pauvreté et environnement ( MEF, METHIC, MS, MDAT), les collectivités locales, les ONGs, secteur privé et les organisations communautaires de base.

Pour mesurer les effets du programme sur les groupes et zones cibles, un système de suivi évaluation sera élaboré avec la société civile et les différentes parties prenantes. Des situations de références pour le système de suivi évaluation seront établies par les agences concernées dès le premier trimestre de mise en œuvre du programme.

La Mauritanie est un des pays du Sahel le plus affecté par les sécheresses et le phénomène de désertification ayant de sérieuses répercussions sur les capacités de production des populations.

La désertification et la dégradation des ressources naturelles sont une menace pour les terres arables et des actions urgentes sont vitales à être mise en œuvre pour contenir cette menace. Les défis actuels en Mauritanie sont assez variés et liés à (i) l'accès à l'eau potable aussi bien pour l'alimentation humaine que pour l'abreuvement du bétail, (ii) l'accès limité à des infrastructures routières surtout en zone rurale, (iii) le manque de services socio-économiques de base (infrastructures agricoles de base, santé, éducation, business).

En zone rurale, les contraintes de développement sont principalement liées à :

- i) la dégradation des ressources de base et le manque de terres arables aptes à la production. Ces terres sont actuellement menacées par les pratiques inadéquates d'exploitations qui accélèrent leur dégradation, la formation des dunes de sables qui peu à peu envahissent les superficies cultivables et la diminution de la biodiversité par une surexploitation abusive des forêts
- ii) une faible appropriation par les communautés locales des investissements publics en partie due à la faiblesse de la décentralisation en zone rurale et une faible participation des communautés locales dans les prises de décisions concernant l'investissement public.

Ainsi donc, le programme conjoint vise à répondre à un défi majeur de développement axé sur la réduction de la pauvreté par une amélioration de l'accès aux ressources naturelles et le renforcement des capacités nationales à mieux intégrer les problématiques environnementales dans le processus de planification.

Le programme envisage par ses projets pilotes de restaurer plusieurs écosystèmes et d'améliorer le bien être et le revenu des communautés par les services issus de ses écosystèmes. Pour assurer la pérennité du programme, il est prévu de développer les mécanismes de recherche de financements et de nouer des partenariats avec le secteur privé au cours de la mise en œuvre du projet. Cette démarche devrait aider au développement du marché du carbone et des taxes environnementales en Mauritanie.

L'impact de ce programme sur les 3 régions cibles ne peut se réaliser sans l'établissement de situations de références des agences impliquant la société civile dès le premier trimestre de mise en œuvre du programme.

#### **IV. STRATEGIES, ENSEIGNEMENTS ET DESCRIPTION DU PROGRAMME**

## **Contexte**

Le volet environnement occupe une place de choix parmi les objectifs du Millénaire fixé au cours du sommet du millénaire en 2000 à New York pour la promotion d'un développement durable à l'échelle planétaire.

En Mauritanie, à l'instar des autres pays du sahel, le secteur de l'environnement représente un secteur clé pour la lutte contre la pauvreté à court et moyen terme et pour le développement durable sur le long terme. La gestion des ressources environnementales en Mauritanie se matérialisent par une exploitation non raisonnée des ressources naturelles sur la base qu'elles sont gratuites et inépuisables et qu' « elles ont toujours été là ». Cet état d'esprit a poussé les politiques et les acteurs du développement à identifier les voies et moyens pour une meilleure gestion durable des ressources et la lutte contre la pauvreté.

Bien que le principe selon lequel l'environnement est un élément déterminant du maintien des moyens d'existence durable n'est plus à démontrer, la mise en œuvre de politiques inappropriées, aussi bien au niveau local que national, empêche les plus pauvres de développer leurs capacités et leur potentiel productif et de protéger les ressources naturelles dont ils dépendent. Dans le cadre du projet Articulation Pauvreté Environnement mis en œuvre par le PNUD-PNUE, une analyse des différentes politiques publiques montre que le processus d'intégration de l'environnement reste timide, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, et connaît plusieurs obstacles : institutionnel (la création d'un département chargé de l'environnement date de moins d'un an seulement, faible coordination entre les départements), financier (la prise en compte de l'environnement est marginale dans le budget du gouvernement), réglementaire (pas d'obligation d'intégration de l'environnement lors de l'élaboration des politiques publiques) et organisationnel (pas de mécanismes de coordination interministérielle). Par ailleurs, il ressort que les mécanismes d'élaboration, de suivi et d'évaluation de ces stratégies, qu'elles soient nationales ou locales, apparaissent souvent comme peu participatifs et centralisés. En outre, il est à souligner que les capacités techniques et financières des institutions chargées du suivi de la dégradation de l'environnement et de la coordination des politiques environnementales restent insuffisantes, ce qui limite l'efficacité des mécanismes d'intégration.

Enfin, le processus de planification économique et social demeure peu préoccupé par les dimensions environnementales, ce qui entraîne des conséquences dommageables à l'environnement et à l'économie du pays et de la sous région.

## **Enseignements**

Le phénomène de désertification combiné à une récurrence de sécheresses, une pression anthropique sur les ressources, les mauvaises pratiques agricoles ont accentué la paupérisation des populations mauritaniennes surtout en zone rurale. Ce constat a poussé le gouvernement mauritanien à inscrire la politique environnementale dans ses priorités nationales tout en ratifiant un ensemble d'Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME).

Fort de ses expériences passées et soucieux de renforcer la lutte contre la pauvreté, le gouvernement mauritanien, appuyé par ses partenaires au développement, tente de réduire les risques futurs liés à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. Cela passera entre autres, par une meilleure intégration des politiques environnementales dans la planification du développement

économique et social de lutte contre la pauvreté et par l'incitation à une meilleure gestion des ressources environnementales.

Plusieurs institutions du Système des Nations Unies contribuent à la mise en œuvre de projets environnementaux participatifs et de lutte contre la pauvreté visant une gestion durable des ressources naturelles, la promotion de l'hygiène et de l'assainissement et l'amélioration des conditions de vie des populations. Le ciblage géographique des zones d'intervention s'est basé sur les résultats des enquêtes de vulnérabilité du PAM, UNICEF, OSA et de l'APE.

Les principales recommandations que suggère l'expérience tournent autour de la nécessité de :

- Créer un cadre de concertation au niveau central entre les partenaires des interventions
- Renforcer le ciblage en faveur de l'appui aux femmes et aux groupements féminins et favoriser le développement des activités génératrices de revenus.
- Assurer une cohésion de travail au niveau de chaque wilaya entre les agences du SNU et les acteurs gouvernementaux en vue de conduire conjointement le cycle de projets (missions conjointes pour l'identification, la faisabilité, supervision des activités)
- Intégrer les activités de création d'infrastructures de maîtrise des eaux avec les activités de protection et de mise en valeur.
- Renforcer l'intégration des questions environnementales dans les processus de planification et de budgétisation au niveau national et décentralisé
- Programmer nécessairement le coût d'un système de protection des investissements,
- Affecter les formations comme une activité à part entière de suivi de terrain des réalisations et associer les services techniques compétents qui en ont la responsabilité.
- Renforcer les dispositifs de suivi-évaluation pour tirer les meilleurs enseignements du programme envisagé
- Développer un partenariat avec le secteur privé pour la mobilisation financière pour les projets environnements sensible aux changements climatiques
- Disséminer les résultats et informations afin de mieux sensibiliser l'ensemble des parties prenantes et acteurs concernés par le développement durable de la Mauritanie

### **Le Programme conjoint proposé**

D'après les résultats de l'étude du projet APE, l'analyse des problématiques pauvreté environnement en Mauritanie a mis en relief 3 zones prioritaires d'interventions (Assaba, Trarza, Brakna). Ces zones présentent des similitudes en termes de dégradation des ressources environnementales, une situation sanitaire précaire, et des conditions de pauvreté. Les problèmes environnementaux sont accentués par l'effet anthropique (exploitation non raisonnée et non contrôlée des ressources, forte pression les ressources en année de sécheresse), les aléas climatiques (sécheresse, inondation, péril acridien, forte variation de températures etc.), et les maladies liées à l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

A cela s'ajoute, des conditions de pauvreté liées par une faible alphabétisation, une faiblesse des revenus, une mortalité infantile et maternelle élevée, et une faible productivité des structures de production.

Le présent programme conjoint, en harmonie avec les priorités du CSLP, de l'UNDAF et du PANE, contribuera à :

- i) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, l'accès à l'eau et de meilleures conditions d'assainissement et bonnes pratiques d'hygiène à travers une approche participative des populations cibles,
- ii) le renforcement des capacités nationales à pouvoir intégrer les problématiques environnementales dans les processus de planification nationale

La conduite du présent programme bénéficiera de l'expérience du SNU en matière de mise en œuvre d'initiatives communes : (i) la formulation du PANE, et le plan d'action national de lutte contre la désertification/PAN/LCD, qui ont été adoptés par le gouvernement fin 2006, (ii) Le programme conjoint de reboisement ceinture verte de Nouakchott; (iii) la réponse coordonnée et adaptée à différentes crises d'ordre humanitaire (crise alimentaire, fléau acridien, malnutrition, grippe aviaire etc... iiiii) et le PNAR ( programme national d'assainissement rural, 2006-2015).

Le programme s'appuiera également sur la dynamique de régionalisation de l'UNDAF en Mauritanie, et de suivi de la réalisation des OMD au niveau décentralisé initié par le système des Nations Unies dans la wilaya de l'Assaba, du Brakna et du Trarza. Cette dynamique qui accompagne la régionalisation du CSLP, et s'est notamment concrétisée par l'élaboration d'un plan d'action conjoint et d'un plan de suivi-évaluation intégré pour les interventions du SNU dans cette zone. Aussi, dans le cadre de la décentralisation, le gouvernement a mis en place de Cellules de Planification et de Suivi-évaluation du Ministère de l'Economie et des Finances en Assaba et au Brakna

Le développement du programme prendra en compte les initiatives complémentaires récentes ou en cours. Des complémentarités et/ou des partenariats seront recherchés avec (i) la Banque mondiale pour la gouvernance environnementale (ii) la Coopération Allemande pour la promotion d'une approche décentralisée de la gestion des ressources naturelles (iii) la Coopération Espagnole (AECI) qui soutient la mise en œuvre du CSLP dans les zones rurales, à travers son programme Azahar ; (iv) la Coopération Française (AFD) qui a inclus la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles comme un de ses domaines d'interventions prioritaires; et l'UE qui travaille sur le profil environnemental de la Mauritanie.

## **V. CADRE DE RESULTATS DU PROGRAMME**

### **- Résumé du cadre des résultats**

La mise en œuvre du Programme Conjoint est articulée autour de deux effets ci après :

**Effet 1** : La gestion durable des ressources naturelles, l'accès à l'eau potable, l'assainissement de base adéquat, et les bonnes pratiques d'hygiène sont améliorés à travers la mise en œuvre d'un porte feuille de projets environnementaux participatifs et de lutte contre la pauvreté.

### **- Composante 1 : Lutte contre la désertification et gestion durable des ressources naturelles :**

Deux produits sont ciblés au sein de cette composante, à savoir la restauration d'une partie des écosystèmes dégradés au niveau des zones ciblées, l'amélioration des revenus des populations

bénéficiaires et le renforcement des capacités. Les actions retenues passent notamment par la régénération de l'acacia sénégal, la gestion participative et la restauration de forêts classées et de mangroves, la fixation et la stabilisation de dunes, la mise en défens d'espaces sylvo pastoraux et le renforcement des capacités des populations cibles et des services techniques en vue d'un meilleur accompagnement des activités planifiées et de la durabilité des acquis du programme.

- ***Composante 2 : Eau, Assainissement, santé environnementale***

Cinq produits sont programmés dans cette composante pour améliorer la gouvernance du secteur de l'eau au sein de la wilaya du Trarza, partant des orientations du code de l'eau. Il est attendu de cette initiative de mettre en place un plan d'aménagement intégré des ressources en eau au sein de la wilaya sus mentionné et dans une seconde étape d'en tirer les meilleurs enseignements (effet 2) pour la formulation d'un plan d'action national pour la gestion intégrée des ressources en eau (PANAGIRE)

**Effet 2 :** Les capacités nationales sont renforcées pour assurer une meilleure prise en compte des défis environnementaux dans les processus de planification''.

Partant de l'approche « bottom-up » retenue par le programme conjoint, l'effet 2 viendra renforcer l'APE et sera mis en œuvre à travers deux étapes, à savoir :

- des études de terrain qui visent à mieux comprendre les liens entre pauvreté environnement au niveau des communautés bénéficiaires des initiatives pilotes prévues à l'effet 1 du programme.
- Une mise à échelle aux niveaux décentralisé et national qui sera opérée, en sus des enseignements précédents, en vue d'une meilleure intégration de la dualité pauvreté-environnement dans les cadres de planification, que ce soit les PRLPs, le CSLP ou autres stratégies sectorielles.

- **Programme de travail et budget**

Le programme réunira l'expertise des agences des Nations Unies opérant en Mauritanie (PNUD, UNICEF, FAO, OMS et PAM) plus l'expertise extérieure du PNUE sous l'égide de l'Initiative Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE et du centre Pauvreté – Environnement PNUD-PNUE, de l'UNESCO et du DESA. Au niveau opérationnel, l'expérience du SNU dans divers domaines comme l'hydraulique, l'assainissement et la gestion des ressources naturelles sera également mise à profit. Des partenariats seront recherchés avec différents acteurs intervenant dans les domaines ciblés par le programme: coopération espagnole (AECI), coopération allemande (GTZ), coopération française, y compris le FEM, Banque mondiale, Commission européenne, etc. Les partenaires clés nationaux sont le Ministère de l'Economie et des Finances; le Ministère de l'Environnement (et ses institutions); le Ministère de l'agriculture et de l'élevage; le Ministère de l'hydraulique, de l'énergie et des TIC; les autorités locales et décentralisées; les ONGs, et les organisations communautaires. Le Ministère de l'Economie et des Finances joue le rôle central d'interlocuteur des partenaires au développement et coordonne la politique et le suivi de la pauvreté au niveau national. Le Ministère en charge de l'environnement se chargera de la mise en œuvre du programme, à travers une cellule nationale qui sera mise en place. Les autres départements seront articulés au programme, à travers un réseau de points focaux, membres du comité de pilotage. Enfin, la société civile sera impliquée dans la mise en œuvre du programme, mais aussi dans son pilotage.



La logique de mise en œuvre s'appuiera sur les principes suivants : non duplication des ressources ; minimisation des coûts de transaction et d'intermédiation ; efficacité et efficacité des procédés et processus utilisés.

- **Revue annuelle**

Les partenaires impliqués dans la mise en œuvre et les agences participantes du SNU conduiront à une revue annuelle conjointe du Programme. Le Rapport annuel préparé à cette occasion présentera les progrès réalisés en vue de l'obtention des effets ainsi que les contraintes et opportunités rencontrées lors de l'année écoulée.

Le comité de gestion du programme procèdera également à cette occasion à une réactualisation de l'évaluation des risques et hypothèses. Une section du rapport sera consacrée au plan de suivi évaluation du programme conjoint, elle mettra en exergue les activités réalisées au titre de l'année en cours et les ajustements éventuels. Par ailleurs, les agences participantes et leurs partenaires élaboreront à l'occasion de la revue annuelle le plan de travail pour l'année suivante et le budget correspondant en tenant compte des leçons apprises et des résultats atteints dans la mise en œuvre du programme. Le nouveau plan de travail sera approuvé par le Comité directeur national. Tout changement significatif du champ du programme conjoint nécessitera une révision du document de programme conjoint, les amendements apportés à ce document devant faire l'objet d'une signature par toutes les parties

## **VI. MODALITES DE GESTION ET DE COORDINATION**

Le fonds s'appuiera sur le Coordonnateur Résident de l'ONU pour faciliter la collaboration entre les organisations participantes des Nations Unies, s'assurer que le programme avance conformément aux prévisions et que les résultats escomptés sont obtenus. Le Coordonnateur Résident sera responsable du programme: il devra chapeauter la conception générale du programme, superviser en continu les aspects programmatiques des activités du fonds et coprésider les réunions régulières du Comité Directeur.

Pour garantir un juste équilibre des activités prévues au programme, le Coordonnateur Résident doit mettre en place des comités à deux niveaux:

- La coordination stratégique du programme sera assurée par le Comité directeur national (CDN) qui sera également responsable de la supervision du programme conjoint.
- La coordination opérationnelle du programme conjoint sera confiée à un comité de gestion du programme (CGP)

Le CDN sera responsable de :

- Approuver le document de programme conjoint avant sa soumission au Fonds,
- Valider les termes de références du CGP,
- Approuver l'orientation stratégique de la mise en œuvre du programme à l'intérieur du cadre de gestion autorisé par le Comité directeur du Fonds pour les OMD,
- Approuver les modalités de gestion et de coordination,

- Approuver les plans de travail et budgets annuels et apporter les ajustements nécessaires pour atteindre les résultats escomptés,
- Revoir le rapport consolidé du programme conjoint soumis par l'agent administratif et fournir des commentaires stratégiques et décisions qui seront communiqués aux agences participantes,
- Suggérer des actions correctives lors de l'émergence de problèmes stratégiques ou de mise en œuvre,
- Créer des synergies et rechercher des accords sur des programmes et projets similaires auprès d'autres donateurs,
- Approuver le plan de communication et d'information publique préparé par le CGP

Le comité directeur national sera responsable de la coordination stratégique de tous les programmes conjoints développés dans le cadre des fonds espagnol pour les OMD. Il est composé de trois membres:

- *Représentant du Gouvernement de la Mauritanie (Co-président)* - Directeur Général du Développement et de la Coopération Économique ou son remplaçant, Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
- *Représentant des Nations Unies (Co-président)* - Coordonnateur Résident ou son remplaçant
- *Représentant du Gouvernement espagnol* - Coordonnateur de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et Développement (AECID) ou son remplaçant

Le Comité directeur national se réunira au minimum deux fois par an, ses décisions seront prises par consensus de ses membres.

Les responsabilités du CGP seront les suivantes:

- Élaborer les termes de références du CGP
- Assurer la coordination opérationnelle du programme conjoint;
- Recruter le chargé de coordination du programme conjoint;
- Gérer les ressources du programme pour atteindre les outcomes et outputs définis dans le document de programme;
- Aligner les activités financées par le Fonds OMD sur les orientations stratégiques de l'UNDAF;
- Établir les situations de référence du programme pour permettre un suivi-évaluation de qualité en impliquant la société civile,
- Établir des mécanismes de reporting adéquat;
- Intégrer les plans de travail, budgets, rapports et autres documents du programme et s'assurer que les dépassements de budgets ou gaps financiers sont adressés;
- Fournir un leadership technique et substantiel s'agissant des activités envisagées dans le plan de travail annuel;
- Convenir des réallocations de fonds et des révisions budgétaires et formuler des recommandations au Coordonnateur résident en tant que de besoin;
- Adresser les problèmes de gestion et de mise en œuvre du programme;
- Identifier les leçons apprises émergentes;
- Établir un plan de communication et d'information publique

Le Comité de gestion du programme se réunira sur une base trimestrielle, mais pourra être amené à se réunir plus fréquemment en fonction des exigences de gestion et de mise en œuvre du programme. Sont membres du CGD les représentants des agences participantes, les représentants des ministères chargés de l'exécution des activités du programme et les représentants de la société civile impliqués dans la mise en œuvre du programme.

Le comité de gestion du programme sera appuyé dans son travail de coordination opérationnelle par un(e) chargé(e) de coordination qui sera rattaché(e) à la coordination du système des Nations Unies en Mauritanie.

En plus de la coordination liée au programme conjoint, les agences impliquées coordonneront avec les projets et stratégies de la Banque Mondiale en Mauritanie sur la gestion des ressources en eau et des sols, les projets du GEF en Mauritanie, et autres projets sur la gestion des ressources naturelles de la GTZ. Ce type de coordination pourrait être étendu à d'autres bailleurs opérant dans le secteur de l'environnement pour plus d'efficacité dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, par l'intermédiaire des mécanismes de coordination existants, notamment les Groupes Techniques et Thématiques dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP, ou bien le groupe de travail des bailleurs sur l'environnement.

#### - **Modalités de transfert d'espèces**

Les résultats de la micro-évaluation actuellement en cours s'agissant des partenaires d'exécution concernés seront examinés par les agences Ex-Com impliquées dans la mise en œuvre du programme conjoint (UNICEF, PNUD, PAM). Celles-ci conviendront de la modalité de remise d'espèces à retenir ainsi que de la nature et fréquence des activités de contrôle. Les autres agences participantes s'engagent à prendre connaissance des recommandations de l'examen des capacités de gestion financière des partenaires nationaux et à adapter, le cas échéant les modalités de remise d'espèces, le volume et la fréquence de ces remises. Les modalités de remise d'espèces pourront être ajustées en cours d'exécution du programme, conformément aux clauses des nouveaux CPAP qui seront développés par les agences.

## **VII. GESTION FINANCIERE**

La modalité de gestion financière applicable est celle de la gestion canalisée des fonds, conformément aux directives de gestion opérationnelles du Fonds OMD. Le PNUD agira en qualité d'agent administratif du programme conjoint (AA), la responsabilité de cette fonction relevant du Multi Donor Trust Fund (MDTF) Office du PNUD. Toutefois, certaines tâches liées au rôle d'agent administratif pourront être réalisées par le Représentant Résident du PNUD au niveau pays sur délégation explicite du Coordonnateur exécutif du MDTF Office. En tant qu'agent administratif, le MDFT Office sera responsable de :

- Procéder au déboursement des ressources approuvées aux agences des Nations unies participantes;
- Consolider le rapport narratif du programme avec les rapports financiers des agences participantes, y compris l'analyse des données financières et narratives, et le transmettre au Comité directeur national ;
- Fournir le rapport consolidé des progrès du programme conjoint, et autres rapports appropriés, au donateur, c'est à dire au Comité directeur du F-OMD via son Secrétariat ;
- Rationaliser les systèmes de reporting et harmoniser les formats de reporting sur la base des meilleures pratiques en matière de programmation conjointe ;

- Faciliter le travail des agences participantes pour assurer une adhésion à des structures de reporting basées sur les résultats ;
- Assurer que les exigences de gestion du fonds fiduciaire sont respectées

Le **rapport annuel consolidé de progrès** dont est responsable l'agent administratif, sera composé des trois parties suivantes :

- La **lettre de gestion** qui consiste en une analyse du rapport financier certifié et du rapport narratif. La lettre de gestion identifiera les questions administratives et de gestion majeures qui devront être examinées par le Comité directeur national le cas échéant ;
- Le **rapport narratif** : Ce rapport sera élaboré conjointement par les agences participantes au niveau pays et sera revu par le Comité de gestion du programme avant sa soumission au MDTF Office le 28 février de chaque année ;
- Un **rapport financier** : Le siège de chaque agence participante soumettra au MDTF Office un rapport financier des dépenses effectuées par chaque programme durant la période de reporting. La deadline pour ce rapport est fixée au 31 mars de chaque année.

Le rapport complet sera soumis par le MDTF Office au Coordonnateur Résident qui le distribuera aux membres du Comité directeur national. Les décisions et commentaires du CDL seront enregistrées et partagées avec toutes les parties prenantes afin d'assurer la pleine coordination et cohérence des efforts du F-OMD.

En plus des exigences de reporting annuel, les agences participantes sont encouragées à fournir des informations trimestrielles sur la mise en œuvre du programme, ce en vue d'assurer un flux d'information régulier à l'attention du donateur et des autres parties prenantes. Un système d'actualisation en ligne sera développé à cet effet par le MDTF Office. Celui-ci permettra aux agences participantes de renseigner de manière informelle les parties prenantes sur les résultats du trimestre passé en utilisant un format standard en ligne.

Sur réception de l'approbation définitive du programme conjoint par le Comité directeur du Fonds, le Secrétariat du Fonds procèdera au versement des fonds destinées à la mise en œuvre du programme conjoint au MDTF Office. Celui-ci transfèrera le montant correspondant à la première année du programme à chaque agence participante, dès réception du document du programme conjoint signé.

Chaque agence participante assurera une responsabilité programmatique et financière complète pour les fonds qui lui seront remis par l'agent administratif et peut décider avec ses partenaires du processus d'exécution conformément à ses propres règles. Le transfert des fonds sera effectué au siège de chaque agence participante.

Chaque agence participante doit établir un compte spécial pour les fonds qui lui seront remis par l'AA.

Les tranches suivantes seront déboursées conformément au plan de travail annuel approuvé par le Comité directeur national. Le versement des fonds est soumis à un taux de déboursement minimum de 70% des fonds décaissés lors de la tranche précédente à l'ensemble des agences participantes. Si les 70% ne sont pas atteints par le programme, la tranche suivante ne sera versée à aucune agence participante quel que soit sa performance individuelle. D'autre part l'avance sur l'année suivante peut être requise à tout moment dès que le taux de décaissement combiné dépasse 70% et que les exigences du plan de travail annuel ont été satisfaites. Cette demande doit être adressée au MDTF Office par le Coordonnateur résident au nom du CDN.

## **VIII. FAISABILITE, GESTION DE RISQUE ET DURABILITE**

Il existe un certain nombre de risques de nature à affecter la réalisation des objectifs du Programme. Le premier risque concerne le caractère novateur du Programme et l'inexistence d'expérience antérieure similaire pouvant servir de leçons afin d'éviter des écueils au niveau de la mise en œuvre. En effet, l'approche programmation conjointe est toute nouvelle au sein des agences du Système des Nations Unies et elle implique une discipline nouvelle à laquelle le personnel, les structures et les procédures devront s'adapter.

Parmi les autres risques, nous pouvons citer :

- Les changements de personnel au niveau de l'administration nationale ;
- Le non fonctionnement des structures chargées de l'appropriation des résultats du projet;
- Le manque de coordination entre les processus de planification nationale et les activités du projet ;
- L'adhésion limitée des institutions des secteurs aux niveaux central et régional

L'insuffisance de l'implication des décideurs politiques : Il s'agira d'impulser une décentralisation effective et d'appuyer la concertation inter institutions. Afin de minimiser le risque de faible collaboration des décideurs, le projet comprend des activités de renforcement des capacités.

Un autre risque concerne la mobilisation partielle ou insuffisante des fonctionnaires en charge des secteurs environnement, eau, assainissement et santé. Cependant, la recherche des effets de synergie est un choix stratégique visant avant tout des impacts durables et internalisés dans les pratiques des secteurs.

Le risque lié à une sous-estimation des obstacles à surmonter et qui entraînerait des délais d'obtention de certains produits indispensables à l'obtention d'autres résultats : Ce risque est réel pour ce projet complexe. Il a bien été identifié par les concepteurs du projet, les décideurs et les partenaires au développement qui en ont discuté.

Pour ce qui est des projets d'aménagements (carrières, sources naturelles), il est important de prendre en compte tout risque de catastrophes naturelles dans les zones cibles mais aussi la disponibilité d'eau dans les aquifères à forer.

Dans le cadre de la préparation du Programme Conjoint, les agences ont pris des mesures appropriées et inscrit les clauses de sauvegarde au niveau des memoranda d'accord type avec l'Agent Administratif, de manière à minimiser les risques liés au Programme.

Les autres mesures qui seront prises pour réduire au minimum ces risques sont les suivantes :

- Assurer l'appropriation du projet par la partie nationale par la mise en place du comité de pilotage et du comité de points focaux ;
- Assurer que les différentes agences participantes fournissent l'appui technique et les services nécessaires pour adresser les problèmes rencontrés dans l'exécution et en particulier pour assurer que les activités renforcent les processus nationaux et vice-versa ;

- Assurer le développement d'un programme de renforcement des capacités inter institutions et d'appui à la mise en œuvre des stratégies et plans de développement nationaux à plus long terme.

***Durabilité du projet :*** La pérennisation des impacts sera assurée avec des appuis ciblés pour le renforcement des institutions et la formation des ressources humaines au sein des institutions existantes afin que tous les acteurs nationaux progressent ensemble dans la réflexion et enrichissent leurs connaissances mutuelles tout en s'appropriant pleinement le processus. La pérennité du projet sera favorisée par le développement des mécanismes de mobilisations financières avec le gouvernement et le secteur privé opérant en Mauritanie et la sensibilisation aux problématiques environnementales et leurs liens avec le développement économique et social. Le secteur privé serait invité à participer aux discussions et d'orientations des comités stratégiques et de gestion de ce programme conjoint

## **IX. RESPONSABILITE, SUIVI ET EVALUATION**

Le suivi évaluation vise à collecter, traiter, et analyser les informations et les données en vue de mesurer l'impact, les effets et la performance des activités. De plus, ce suivi évaluation permettra d'améliorer la circulation de l'information et facilitera l'actualisation des calculs de coûts des toutes les activités réalisées.

Un schéma détaillé des réunions de revue du Programme Conjoint sera développé, en consultation avec les partenaires de mise en œuvre et les représentants des parties prenantes et incorporé dans le rapport de démarrage du projet. Un tel schéma inclura: (i) des chronogrammes indicatifs pour les Réunions du Comité Directeur Local et du Comité de Gestion du Programme (ou tout autre mécanisme consultatif et/ou de coordination) et (ii) activités de suivi et d'évaluation liées au Programme.

Le suivi journalier de la mise en œuvre sera la responsabilité du Coordinateur du Programme, sur la base du Plan de travail annuel commun et des indicateurs. L'Equipe du Programme informera des retards ou difficultés rencontrés pendant la réalisation, pour que l'appui approprié ou mesures correctives puissent être adoptés à temps et de façon efficace.

### **Rapports de Suivi**

Le Coordinateur, sous la supervision du Comité Directeur Local, sera responsable de la préparation et de la soumission des notes circonstanciées, qui font partie du processus de suivi.

### **Démarrage du Programme :**

Un Rapport de Démarrage sera préparé immédiatement après la Réunion de démarrage. Il inclura un Plan de Travail détaillé de la première année, divisé en calendriers semestriels qui détaillent les activités et les indicateurs de progrès qui guideront la mise en œuvre pendant la première année du Programme.

Le Rapport inclura également le budget détaillé pour la première année entière de mise en œuvre, préparé sur la base du Plan de Travail Annuel, et qui inclut toutes les conditions de suivi et d'évaluation pour mesurer effectivement la performance pendant le calendrier ciblé de 12 mois.

Le Rapport de Démarrage inclura plus de détails sur les rôles institutionnels, les responsabilités, les actions de coordination et les mécanismes de réaction des partenaires impliqués. De plus, une section décrira l'état d'avancement de la mise en œuvre et activités de démarrage et une mise à jour des conditions externes ayant changé et qui pourraient affecter la mise en œuvre du Programme Conjoint. Après finalisation, le rapport sera circulé entre les partenaires, qui répondront avec des commentaires ou des questions.

**Suivi trimestriels de mise en œuvre :** De courts rapports mettant en apparence les principales mises à jour de l'état d'avancement seront fournies par l'équipe du Programme chaque trimestre.

### **Rapport final**

Au cours de la seconde moitié de la troisième année du Programme Conjoint, l'équipe préparera le Rapport Final du Programme. Ce rapport compréhensif synthétisera toutes les activités, résultats et rendements du projet, les leçons apprises, objectifs atteints / non atteints, structures et systèmes de mise en œuvre, etc... et sera le constat final des activités pendant la durée d'exécution. Le rapport recommandera aussi des actions à mener pour assurer la pérennisation et la réplique des activités.

## **X. ANALYSE EX-ANTE DES THEMATIQUES HORIZONTALES**

Dans le souci d'accorder une attention particulière à la prévention et à la gestion des crises, le Gouvernement compte élaborer une stratégie nationale de protection sociale et de sécurité alimentaire et sa mise en œuvre, en vue de trouver une solution durable au financement des interventions d'urgence qui sont en générale prises en charge par la solidarité internationale et, surtout, pour permettre d'obtenir une identification des groupes les plus vulnérables de la population et les principaux risques sociaux auxquels ils sont confrontés ainsi que les différents filets de protection adéquats qui seront mis en œuvre. Ces orientations accordent une place privilégiée à l'accès universel aux services, à la dimension genre et aux questions des droits de l'homme.

## **XI. CONTEXTE LEGAL**

Les accords d'assistance et de coopération à la base juridique des partenariats entre la République Islamique de Mauritanie et chacune des organisations de l'ONU participantes s'appliqueront dans le cas du présent programme conjoint. Les activités de chaque agence seront régies respectivement par les principaux accords applicables de l'agence.

Les accords applicables pour chaque agence sont les suivants :

PNUD: Accord Type d'Assistance de Base conclu entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 19 juillet 1979.

Plan d'Action de Programme de Pays 2006-2008, qui couvre la 2ème partie du Programme de Pays 2003-2008

UNICEF: Accord de Base conclu entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'UNICEF le 11 octobre 1987, remplacé par l'accord ratifié le 24 janvier 1995.

Document «Master Plan of Operation (MPO)» 2003-2008, actualisé par le « Cadre de Plan Action du Programme Pays (CPAP) » pour la période 2006-2008.

OMS: Convention bilatérale entre la République Islamique de Mauritanie et l'OMS, signée le 3 mai 1961.

Stratégie de Coopération de l'OMS avec la Mauritanie 2003-2008, adoptée en décembre 2002.

PAM : Accord de base conclu entre le gouvernement mauritanien et le PAM le 17 octobre 1967. Accord de Programme de pays 2003-2008 entre la République islamique de Mauritanie et le PAM conclu le 11 Mai 2003.

Plan d'opérations de l'Activité de base III "Appui au développement rural" du Programme de pays 2003-2008 conclu entre le gouvernement de la Mauritanie et le PAM en juillet 2003.



FAO: Correspondance entre le Directeur Général de la FAO ( N° DD/DG/78/340 du 23 mars 1978), le Ministre du Développement Rural (lettre N° 401 du 21 juin 1978) et le Ministre d'Etat aux Affaires Etrangères (lettre N° 283 du 31 juillet 1978) de la République Islamique de la Mauritanie.

## ANNEXES

### Liste des abréviations

APE : Articulation pauvreté - environnement  
CGP : Comité de Gestion du Programme  
CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté  
FAO : Programme des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation  
GEF : Global Environment Facility  
MDAT : Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire  
MDE : Ministère délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Environnement  
MDTF Office: Multi Donor Trust Fund Office  
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances  
MEN : Ministère de l'Education Nationale  
MHETIC : Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des TIC  
MS : Ministère de la Santé  
OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
PAM : Programme Alimentaire Mondial  
PANE : Plan d'Action National pour l'Environnement  
PANLCD : Plan d'Action National de Lutte contre Désertification  
PNUD : Programme des Nations unies pour le Développement  
SNU : Système des Nations Unies  
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la science et la culture  
UN -DESA : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies  
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## Matrice de Ressources et Résultats

UNDAF Outcome: la pauvreté est atténuée par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable								
<p><u>Effet 1</u> : La gestion durable des ressources naturelles, l'accès à l'eau potable, un assainissement de base adéquat, et de bonnes pratiques d'hygiène sont améliorés à travers la mise en œuvre d'un portefeuille de projets environnementaux participatifs et de lutte contre la pauvreté</p> <p><u>Composante 1</u> : Lutte contre la désertification et gestion durable des ressources naturelles</p> <p><u>Composante 2</u> : Eau, Assainissement, santé environnementale</p> <p><u>Effet 2</u> : Les capacités nationales sont renforcées pour assurer une meilleure prise en compte des défis environnementaux dans les processus de planification''</p>								
Outcome of Joint Programme. (if different from UNDAF outcome(s), corresponding indicators, baselines, means of verification, resources, risks and assumptions)								
JP Outputs  (Give corresponding indicators and baselines)	SMART Outputs and Responsible UN Organization	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partner	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame*			Total
					Y1	Y2	Y3	
<p>P1. Ecosystèmes des zones ciblées (littoral, zones humides, forêts classées, gommerais, et zones dégradées et ensablées) par le programme sont restaurées et les revenus des communautés améliorés et diversifiés (PNUD-PAM-UNESCO-FAO)</p> <p>Baseline forêts classées: situation de référence non actualisée Indicateurs : 17 forêts classées entre les trois régions Ensablement : Trarza : 80% de la superficie est ensablée Brakna : 70% dans la partie Nord Assaba : 50% Pâturages : dégradée à plus de 80% dans les trois régions ciblées Mangroves En voie de disparition on note l'existence de quelques reliques dans le delta du fleuve Sénégal et dans le parc national du banc d'arguin</p>	<p>1. Régénérer 750 ha d'acacia sénégal et autres espèces fourragères dans le Trarza</p> <p>FAO</p>	Accord FAO gouvernement	MDE	<p>-identifications des sites</p> <p>-signature des MoU</p> <p>- mise en place des pépinières</p> <p>-plantation des arbres</p> <p>-semis de plantes fourragères</p> <p>-identifier les plantes pérennes à conserver et stratégie de conservation</p>	306 029	287 540	315 898	909 467

## Matrice de Ressources et Résultats

<p>Indicateurs des activités envisagées</p> <p>Indicateur 1.1.1. : Superficie des terres protégées pour régénérer le gommier (Acacia senegal ) dans son aire naturelles du Trarza, du Brakna et de l'Assaba.</p> <p>Indicateur 1.1.2 : revenus tirés de la valorisation / commercialisation des sous produits forestiers et maraichers à la fin du programme</p> <p>Indicateur 1.2.1. : Superficie de forêts restaurées et gérée durablement</p> <p>Indicateur1.2.2 : nombre de comités de gestion opérationnels dans la zone à la fin du programme</p> <p>Indicateur 1.3.1. : Superficie des dunes mobiles stabilisées mécaniquement et fixées biologiquement</p> <p>Indicateur 1.3.2 : nombres d'infrastructures socio économiques protégés à la fin du programme</p> <p>Indicateur 1.4.1. : Nombre d'hectares sylvo pastoraux réhabilités à la fin du programme.</p> <p>Indicateur 1.5.1. : Superficie de la mangrove du bas delta préservée et gérée de manière durable, participative et communautaire.</p> <p>Indicateur1.6.1 : nombre d'images de suivi des sites réalisées au cours du programme</p> <p>Indicateur 1.6.2. : Nombre de coopératives villageoises et autres formes d'organisation communautaires développant des AGR dans les zones d'intervention (mangrove, forêts classées, zones sylvo pastorales, forêts de gommiers) et opérationnels à la fin du programme.</p>	<p>2. Gérer de façon participative 3 forêts classées dans les trois wilayas (PNUD/SGP)</p>	<p>Stratégie GEF/SGP2007/2 010 PNUD</p>	<p>MDE</p>	<p>-procéder à la reforestation des zones dégradées</p> <p>-renforcement des capacités des populations locales dans la gestion de l'environnement</p> <p>-procéder à la sécurisation des zones forestières</p>	<p>30 000</p>	<p>75 000</p>	<p>-----</p>	<p>105 000</p>
	<p>3. Fixer et stabiliser 600 ha de dunes mobiles,</p> <p>PAM</p>	<p>Programme de pays (SO2)</p>	<p>MDE</p>	<p>Identifications des sites,</p> <p>Définir la méthode de stabilisation des dunes mobiles,</p> <p>Exécution sur le terrain</p>	<p>100 000</p>	<p>153 559</p>	<p>153 559</p>	<p>407 118</p>
	<p>4. Mettre en défens 200 Ha d'espaces sylvo pastoraux</p> <p>PAM</p>	<p>Programme de pays (SO2)</p>	<p>MDE</p>	<p>Identification des sites,</p> <p>Définition des zones à mettre à défens, suivi de la mise en défens</p>	<p>106 627</p>	<p>73 708</p>	<p>-----</p>	<p>180 335</p>
	<p>5. Régénérer 150 ha de forêts de mangroves au niveau du bas delta du fleuve Sénégal</p> <p>UNESCO</p>	<p>Programme de pays (SO2)</p>	<p>MDE</p>	<p>-Identification des sites</p> <p>-Identification des partenaires locaux et internationaux</p> <p>-Exécution du processus de régénération</p>	<p>60 748</p>	<p>245 767</p>	<p>184 325</p>	<p>490 840</p>

## Matrice de Ressources et Résultats

	<p>6. Valoriser des Espèces forestières et fourragères au niveau du bas delta du fleuve Sénégal</p> <p>PNUD</p>	<p>Stratégie GEF/SGP2007/2 010</p>	<p>MDE</p>	<p>Identification des sites et espaces à valoriser            Mise en place de pépinière d'espèces fourragères locales,            Formation sur la valorisation des espèces            Encadrement des acteurs locaux            -Procéder à des régénérations naturelles            -organiser les communautés locales en filières</p>	<p>-----</p>	<p>95 000</p>	<p>25 000</p>	<p>120 000</p>	
	<p>7. Contribuer à la lutte contre les plantes envahissantes</p> <p>PNUD</p>	<p>PNUD / CPAP</p>	<p>MDE</p>	<p>Identisation des sites             Identification des plantes envahissantes             Définition des méthodes de lutte             Application de la lutte sur les sites identifiés</p>	<p>-----</p>	<p>25 000</p>	<p>15 000</p>	<p>40 000</p>	
<p><b>Sous total Produit 1: 2 252 760</b></p>						<p><b>603 404</b></p>	<p><b>955 574</b></p>	<p><b>693 782</b></p>	<p><b>2252760</b></p>

## Matrice de Ressources et Résultats

<p>P.2 Les capacités techniques des communautés ciblées sont renforcées pour accompagner la mise en œuvre et assurer la durabilité des réalisations escomptés</p> <p>Indicateur 1.6.2. Nombre de coopératives villageoises et autres formes d'organisation communautaires développant des AGR dans les zones d'intervention (mangrove, forêts classées, zones sylvo pastorales, forêts de gommiers) formés et opérationnels à la fin du programme.</p>	<p>1. Techniques d'aménagement sylvo-pastoraux et aménagement du gommier FAO</p>	<p>FAO /Programme pays</p>	<p>MDE</p>	<p>-----</p>	<p>8 571</p>	<p>7 188</p>	<p>-----</p>	<p>15 759</p>		
	<p>2. Organiser des sessions de renforcement des capacités des OSC en gestion de l'environnement Organiser deux visites d'échanges intercommunautaires/ FAO</p>	<p>FAO/Programme pays</p>	<p>MDE</p>	<p>atelier de renforcement des capacités des ONG et OCB- -Visites d'échanges et de capitalisation d'expérience et de meilleures pratiques -gestion des connaissances</p>	<p>6 429</p>	<p>10 783</p>	<p>-----</p>	<p>17 212</p>		
	<p>3. Formation sur les techniques de gestion des coopératives /PAM</p>	<p>Programme de pays (SO5)</p>	<p>MDE</p>	<p>Séances de formations</p>	<p>29 760</p>	<p>18 427</p>	<p>12 285</p>	<p>60 472</p>		
<p><b>Sous total Produit 2 : 93 443</b></p>					<p><b>sous totaux</b></p>		<p><b>44 760</b></p>	<p><b>36 398</b></p>	<p><b>12 285</b></p>	<p><b>93 443</b></p>
<p><b>Sous total composante 1 : 2 346 203</b></p>					<p><b>648 164</b></p>	<p><b>991 972</b></p>	<p><b>706067</b></p>	<p><b>2 346 203</b></p>		
<p>P1. La gouvernance du secteur de l'eau est améliorée au sein de la wilaya du Trarza</p> <p>Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) : Situation de référence non existante. Objet du présent projet</p> <p>Indicators : -Proportion de la population vivant avec moins de 1 dollar/jour : (CSLP 2006-2010)</p>	<p>1.1. Renforcer les capacités des institutions impliquées dans la gestion de l'eau et mettre en place un système de Suivi-Evaluation /PNUD</p>	<p>PNUD/CPAP 2008-2011</p>	<p>MHETIC</p>	<p>Formation et informations,  Suivi évaluation des activités</p>	<p>20 000</p>	<p>60 000</p>	<p>20 000</p>	<p>100 000</p>		
	<p>1.2. Appuyer la fonctionnalité du conseil nationale de l'eau (CP CNE) pour piloter la GIRE / PNUD</p>	<p>PNUD/CPAP 2008-2011</p>	<p>MHETIC</p>	<p>Formations, séminaires sur le pilotage de la GIRE</p>	<p>-----</p>	<p>4 000</p>	<p>-----</p>	<p>4 000</p>		

## Matrice de Ressources et Résultats

<p>. Wilaya Trarza: 70%          . Wilaya Brakna : 57,9%          . Wilaya Assaba : 57,9%</p> <p>-Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (MHETIC, 2006)          . Wilaya Trarza: 55%          . Wilaya Brakna: 38%          . Wilaya Assaba: 34%</p> <p>-Proportion des ménages utilisant des latrines et des pratiques d'hygiènes adéquats (PNAR 2006-2015), Moyenne Nationale : 20%</p>	<p>1.3. Réaliser l'état des lieux (opportunités et les défis liés à la gestion locale de l'eau) et définition d'options de réponse stratégiques/ PNUD</p>	<p>PNUD/ CPAP 2008- 2011</p>	<p>MHETIC</p>	<p>Etudes diagnostiques des lieux, Formulation de stratégie</p>	<p>-----</p>	<p>16 000</p>	<p>16 000</p>	<p>32 000</p>	
<p><b>Sous Total P1 : 136 000</b></p>						<p><b>20 000</b></p>	<p><b>80 000</b></p>	<p><b>36 000</b></p>	<p><b>136 000</b></p>
<p>P2. La gestion durable des ressources hydriques est effective au plus prêt des usagers locaux au sein de la wilaya du Trarza, à travers le comité régional de l'eau.</p> <p>Baseline :          Indicators :          - Nbre de service régionaux et CRE ayant vues leurs capacités renforcées</p> <p>- Nbre d'études effectués sur les besoins de base en ressources et nombre de systèmes de suivi évaluation</p> <p>-Nbre de dispositif communal mise en place</p> <p>-Nbre de proposition et plan d'actions validés pour la mise en œuvre régionalisée du code de l'eau</p>	<p>2.1. Renforcer les capacités du service régional de l'eau (SRH) et création du CRE/ PNUD</p>	<p>PNUD/ CPAP 2008- 2011</p>	<p>MHETIC</p>	<p>Formation Création du CRE</p>	<p>-----</p>	<p>50 000</p>	<p>-----</p>	<p>50000</p>	
	<p>2.2. Inventorier les besoins prioritaires en connaissances des ressources en eau et mettre en place un système de suivi/contrôle de la ressource eau /PNUD</p>	<p>PNUD/ CPAP 2008- 2011</p>	<p>MHETIC</p>	<p>Etude diagnostic des besoins en eau Mener des études suivi évaluation</p>	<p>-----</p>	<p>20 000</p>	<p>-----</p>	<p>20 000</p>	
	<p>2.3. Mise en place d'un dispositif communal et régional de gestion et de collecte, traitement et échanges de données de base (accès, niveaux de services, genre, santé etc.) pour le suivi des objectifs nationaux et des OMD. PNUD</p>	<p>PNUD/ CPAP 2008- 2011</p>	<p>MHETIC</p>	<p>Création de bases de données pour la gestion et collecte d'informations</p>	<p>-----</p>	<p>6 000</p>	<p>-----</p>	<p>6000</p>	
	<p>2.4. Formuler et valider un bilan de propositions stratégiques pour la mise en œuvre régionalisée du code de l'eau et de la GIRE en perspective du PANAGIRE (Plan national)/PNUD</p>	<p>PNUD/ CPAP 2008- 2011</p>	<p>MHETIC</p>	<p>Ecriture de propositions, organiser un atelier de validation sur la GIRE et PANAGIRE</p>	<p>5 000</p>	<p>-----</p>	<p>-----</p>	<p>5 000</p>	

## Matrice de Ressources et Résultats

<b>Sous total P2 : 81 000</b>		<b>sous totaux</b>			<b>5 000</b>	<b>76 000</b>	<b>-----</b>	<b>81 000</b>
P.3. l'aide à la décision est améliorée pour une gestion durable de la ressource en eau, des infrastructures et services PNUD.  Baseline : Indicators : Nbre de modules SIREM couplés à un SIG mise en place et opérationnel	3.1. Elaborer les modules SIREM couplés à un SIG/ PNUD	PNUD/CPAP 2008-2011	MS/SEE	Conception des modules,  Identifier les SIG Couplage du SIREM au SIG	-----	30 000	20 000	50 000
<b>Sous total P3 : 50 000</b>					<b>-----</b>	<b>30 000</b>	<b>20 000</b>	<b>50 000</b>
<p>P4. Les populations des communes ciblées appuyées par les structures techniques décentralisées de l'administration ont un accès durable à une eau potable à des conditions d'assainissement adéquate et adoptent de bonnes pratiques d'hygiène</p> <p>UNICEF-OMS</p> <p>-Nbre de personnes ayant accès l'eau potable (BI, O; cible 25000)</p> <p>-Nbre de ménages supplémentaire disposant de latrines (BI, ND; cible, 5000)</p> <p>Nbre des mères supplémentaire se lavant les mains avec du savon avant de préparer les repas, après avoir change les couches des enfants (bl, ND; cible 5000)</p> <p>Le plan d'action santé environnementale est élaboré et mis en œuvre</p> <p>Nbre de centres de santé disposant d'incinérateurs pour l'élimination des déchets biomédicaux</p> <p>Baseline :</p>	4.1. Réaliser 4 mini systèmes d'adduction d'eau à énergie solaire fonctionnels et pouvant desservir au moins 20000 personnes (Trarza)/UNICEF	UNICEF Country cooperation strategy (CCS) 2003-2008	MHET IC	Réalisation d'enquête socio économique - Organisation de la gestion / maintenance des ouvrages – construction des ouvrages (DAO) - suivi et contrôle des travaux	103 769	284 621	6 991	395 381
	4.2. Faciliter l'accès à l'assainissement individuel d'au moins 4000 ménages et améliorer leur pratique d'hygiène (Trarza)/UNICEF	UNICEF Country cooperation strategy (CCS) 2003-2008	MHET IC	- réalisation enquête CAP – élaboration et mise en œuvre d'un programme de mobilisation social sur le peril fécal – renforcement des capacités des maçons locaux – vulgarisation des latrines familiales améliorer auprès des ménages	40 564	45 939	25 965	112 468



## Matrice de Ressources et Résultats

<p>Indicators :</p> <p>Nbre d'Ecole bénéficiant de l'initiative CEH</p> <p>Nbre de centre de santé disposant de kits de contrôle qualité eau/aliment et de personnel formé.</p>	<p>4.3. Renforcer les capacités des partenaires de mise en œuvre pour le suivi et la supervision des activités WASH/UNICEF</p>	<p>UNICEF Country cooperation strategy (CCS) 2003-2008</p>	<p>MHET IC</p>	<p>- Honoraires staff - prise en charge formation 2 cadres de la direction de l'Hydraulique – Appui en matériel a la Direction Assainissement mise en œuvre du PARN</p>	<p>47 167</p>	<p>83 639</p>	<p>11 235</p>	<p>142 041</p>		
	<p>4.4. Appuyer 6 centres de santé pour l'élimination adéquate des déchets biomédicaux avec des techniques simples et à faible coût / OMS</p>	<p>OMS Country cooperation strategy (CCS) 2003-2008</p>	<p>MS</p>	<p>- Evaluation rapide situation DBM - choix sites prioritaires - Construction d'incinérateurs à base de matériau locaux</p>	<p>60 000</p>	<p>-----</p>	<p>-----</p>	<p>60 000</p>		
	<p>4.5. Promouvoir la Santé environnementale dans le milieu scolaire à travers l'initiative CEH "Un environnement sain pour les enfants"/ OMS</p>	<p>OMS Country cooperation strategy (CCS) 2003-2008</p>	<p>MS</p>	<p>- Elaborer le profil CEH Mauritanie - Aménager les ouvrages d'eau - Assurer la collecte des ordures -</p>	<p>50 000</p>	<p>50 621</p>	<p>20 248</p>	<p>120 869</p>		
	<p>4.6. Faciliter l'acquisition de 6 kits laboratoires mobiles pour 6 centres de santé et former les agents des services techniques en contrôle qualité eau/aliments/ OMS</p>	<p>OMS Country cooperation strategy (CCS) 2003-2008</p>	<p>MS</p>	<p>- rapid assessment sur la situation du contrôle qualité eau/aliments - choix des sites - commander 18 kits (3 GM et 15 PM) de laboratoires mobiles</p>	<p>83 000</p>	<p>7 087</p>	<p>----</p>	<p>90 087</p>		
<p><b>Sous total P4 : 920 846</b></p>					<p><b>sous totaux</b></p>		<p><b>384 500</b></p>	<p><b>471 907</b></p>	<p><b>64 439</b></p>	<p><b>920 846</b></p>

## Matrice de Ressources et Résultats

<p>P5. Les capacités des communautés locales et des OSC sont améliorées à travers une gestion participative des ressources locales en eau et de l'environnement en vue d'augmenter les revenus des ménages.</p> <p>Baseline :</p> <p>Indicators :</p> <p>Nbre de dépressions naturelles aménagées</p> <p>Nbre de carrières valorisées</p> <p>Nbre de sources naturelles aménagées et de mini adductions réalisées</p> <p>Nbre de sites pratiquant les cultures hors sol</p> <p>Nbre de ménages ayant enregistré une amélioration des revenus</p>	<p>5.1. Aménager 3 dépressions naturelles au Brakna/ PNUD</p>	<p>PNUD/ Strategy CWI 2007-2010</p>	<p>PNUD (CWI)</p>	<p>-identification des zones - organisation communautaire et aménagement des sites - réalisation des CES/DRS</p>	<p>15 000</p>	<p>25 000</p>	<p>20 000</p>	<p>60000</p>		
	<p>5.2. valoriser 3 carrières pour la retenue d'eau pour des fins pastorales et maraichères au Brakna/ PNUD</p>	<p>PNUD/ Strategy CWI 2007-2010</p>	<p>PNUD (CWI)</p>	<p>- Organisation des communautés locales - aménagement des sites - activités de maraichages et d'abreuvement des animaux</p>	<p>15 000</p>	<p>15 000</p>	<p>15 000</p>	<p>45 000</p>		
	<p>5.3. Aménager 3 sources naturelles en Assaba et 2 mini adductions d'eau en milieu rural/ 350 ménages (Trarza-Assaba)/PNUD</p>	<p>PNUD/ Strategy CWI 2007-2010</p>	<p>PNUD (CWI)</p>	<p>-sensibilisation et organisation communautaire -aménagement des sites -mise en place de bassins de captage et de redistribution</p>	<p>15 000</p>	<p>45 000</p>	<p>30 000</p>	<p>90 000</p>		
	<p>5.4. Vulgariser les cultures hors sol pour l'économie d'eau 3 sites dans le Brakna et 2 sites en Assaba/PNUD</p>	<p>PNUD/ Strategy CWI 2007-2010</p>	<p>PNUD (CWI)</p>	<p>-sensibilisation des populations - formation des formateurs sur les techniques de cultures hors sol -mise en place de périmètres pilotes</p>	<p>15 000</p>	<p>15 000</p>	<p>15 000</p>	<p>45 000</p>		
<p><b>Sous total P5 : 240 000</b></p>					<p><b>sous totaux</b></p>		<p><b>60 000</b></p>	<p><b>100 000</b></p>	<p><b>80 000</b></p>	<p><b>240 000</b></p>
<p><b>Total composante 2 : 1 427 846</b></p>					<p><b>Sous totaux</b></p>		<p><b>469 500</b></p>	<p><b>757 907</b></p>	<p><b>200439</b></p>	<p><b>1427 846</b></p>
<p>Sous effet 1 : <b>3 774 049</b></p>							<p><b>1 117664</b></p>	<p><b>1 749 879</b></p>	<p><b>906 506</b></p>	<p><b>3 774 049</b></p>
<p>UNDAF Outcome: La pauvreté est atténuée par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable Effet 2 : Les capacités nationales sont renforcés pour assurer une meilleure prise en compte des défis environnementaux dans les processus de planification''</p>										

## Matrice de Ressources et Résultats

<p>P1. L'état des lieux au niveau des zones d'intervention et les liens pauvreté – environnement sont mieux appréhendés Situation Baseline :</p> <p>- Non existante pour l'articulation pauvreté environnement (objet du produit 1)</p> <p>- Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) : Situation de référence non existante. Objet du présent projet</p> <p>-Proportion de la population vivant avec moins de 1 dollar/jour : (CSLP 2006-2010)          . Wilaya Trarza: 70%          . Wilaya Brakna : 57,9%          . Wilaya Assaba : 57,9%</p> <p>-Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (MHETIC, 2006)          . Wilaya Trarza: 55%          . Wilaya Brakna: 38%          . Wilaya Assaba: 34%</p> <p>-Proportion des ménages utilisant des latrines et des pratiques d'hygiènes adéquats (PNAR 2006-2015), Moyenne Nationale : 20%</p>	<p>1.1 Evaluation Intégrée des Ecosystèmes + Economique dans l'Assaba (étude diagnostique/participative socio-économique des services des écosystèmes cibles intégrant la délimitation des écosystèmes affiliées aux terroirs couverts par les initiatives pilotes et mettre en exergue les services des écosystèmes dont dépendent les communautés bénéficiaires (EIE en vue d'une meilleure compréhension des liens pauvretés/environnement).</p> <p><i>Renforcement de l'Initiative conjointe PNUD-PNUE pour l'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) en Mauritanie. Dans ce cadre, le PNUE et le Centre Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE à Nairobi participent à la mise en œuvre des activités et fournissent des services de formation/expertise/support technique et mise a disposition de l'expertise internationale/régionale nécessaire.</i></p> <p>-----NB : les indicateurs d'état et de pression sur les écosystèmes des communautés bénéficiaires seront développés à ce niveau des investigations terrain, ainsi que le coût de la dégradation des ressources naturelles sans projet et tendances prospectives à l'horizon 2015 et ensuite les bénéfices potentiels de la préservation des écosystèmes cibles</p>	<p>PNUD-PNUE</p>	<p>MDE / Autorités locales</p>	<p>Procéder à une étude diagnostique/participative intégrée et économique sur les écosystèmes de l'Assaba.</p> <p>Rassembler, organiser et analyser es informations, études et connaissances existantes, en rapport avec les domaines ciblés</p> <p>Comprendre les rapports entre utilisateurs des écosystèmes et l'impact sur leurs conditions de vie et sur les ressources naturelles</p>	<p><b>158 495</b></p> <p><i>PNUD</i> 37 000</p> <p><i>PNUE</i> 121 495</p>	<p><b>33 000</b></p> <p><i>PNUD</i> 33 000</p> <p>-----</p>	<p>-----</p>	<p><b>191 495</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------	--------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	--------------	-----------------------

## Matrice de Ressources et Résultats

<p>P 2. Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés</p> <p>Quantité et volume de connaissances des liens entre les services écosystémiques et la pauvreté</p> <p>- fréquence d'utilisation de la base de données thématique P/E</p> <p>- nbre d'utilisateurs et ayant approuvés la pertinence de la base de données P/E</p> <p>- Nbre de personnes ou structures ayant pris en compte l'analyse stratégique P/E et AGIRE dans les cadres de planification au niveau décentralisé et national</p>	<p>2.1 - Développement du PALE/Agenda 21 local de l'Assaba pour assurer l'intégration de l'environnement au niveau de la planification locale (sur la base des informations/recommandations de l'activité 1.1 (EIE))</p> <p>PNUD</p> <p><i>Renforcement de l'Initiative conjointe PNUD-PNUE pour l'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) en Mauritanie. Dans ce cadre, le PNUE et le Centre Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE à Nairobi participent à la mise en œuvre des activités et fournissent des services de formation/expertise/support technique et mise a disposition de l'expertise internationale/régionale nécessaire.</i></p>	PNUD-PNUE	MDE / Autorités locales	<p>Sur la base des recommandations issues des études APE (par ex. directives pour l'intégration de l'environnement ...) et de l'EIE, accompagner le gouvernement local dans le développement du PALE</p>	-----	<p><b>103 242</b></p> <p><i>PNUD</i> <i>50 000</i></p> <p><i>PNUE</i> <i>53 242</i></p>	-----	103 242
	<p>2.2 - Mise en place d'un système de collecte d'information/données P-E – pour suivi et évaluation de la mise n'œuvre de ce PALE</p> <p><i>Renforcement de l'Initiative conjointe PNUD-PNUE pour l'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) en Mauritanie. Dans ce cadre, le PNUE et le Centre Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE à Nairobi participent à la mise en œuvre des activités et fournissent des services de formation/expertise/support technique et mise a disposition de l'expertise internationale/régionale nécessaire.</i></p>	PNUD-PNUE	MDE / Autorités locales	<p>Sur la base des études liées aux indicateurs développés dans le cadre du projet APE :</p> <p>Organiser les informations</p> <p>Et mettre en place dans un système informatisé base de données</p>	-----	<p><b>51 621</b></p> <p><i>PNUD</i> <i>25 000</i></p> <p><i>PNUE</i> <i>26 621</i></p>	-----	51 621

## Matrice de Ressources et Résultats

	<p>2.3 - Renforcer le cadre de suivi évaluation pour l'alimentation du processus de monitoring / revues des stratégies sectorielles et du CSLP, en rapport avec l'AGIRE et la dimension pauvreté -environnement</p> <p>NB : Il sera proposé ici un cadre/mécanismes et outils pour l'opérationnalisation d'un dispositif pour le suivi et l'actualisation de la base des données pauvreté -environnement avec des passerelles au niveau du monitoring du CSLP. Ce dispositif sera testé a niveau décentralisé pour évaluer sa fonctionnalité (voir 3.5 plan d'action pour la mise en œuvre de la réponse nationale) PNUD</p>	PNUD – DESA	MDE / MHETIC	Formation, ateliers, séminaires sur le cadre de suivi évaluation monitoring sur les stratégies sectorielles	-----	----	20 000	20 000
	<p>2.4 - Finaliser le plan d'action national pour la gestion intégrée des ressources en eau (PANAGIRE) pour améliorer la gouvernance du secteur de l'eau</p>	PNUD- DESA	MHETIC	Ecriture du plan d'action, séminaires, ateliers de concertation	-----	-----	42 712	42 712

## Matrice de Ressources et Résultats

	<p>2.5. Evaluations Stratégiques Environnementales au niveau sectoriel combine avec une analyse budgétaire des secteurs / environnement au niveau sectoriel en se focalisant sur 3 secteurs clés (a définir en collaboration avec les partenaires nationaux</p> <p><i>Renforcement de l'Initiative conjointe PNUD-PNUE pour l'Articulation entre Pauvreté et Environnement en Mauritanie. Dans ce cadre, le PNUE et le Centre Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE à Nairobi participent à la mise en œuvre des activités et fournissent des services de formation/expertise/support technique et mise a disposition de l'expertise internationale/régionale nécessaire.</i></p>	PNUD-PNUE	MDE	<p>Définir les 3 secteurs clés d'intervention,</p> <p>Procéder à des évaluations sur ces secteurs</p> <p>Elaborer des recommandations concrètes pour une meilleure intégration de l'environnement</p>	<p><b>51 972</b></p> <p><i>PNUD</i> <i>23 000</i></p> <p><i>PNUE</i> <i>28 972</i></p>	-----	-----	51 972
<p>P 3. Les capacités nationales pour une meilleure gestion de la problématique pauvreté environnement sont renforcées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de communications sur les bonnes pratiques de l'initiative</li> <li>- Nbre d'acteurs de la Société civile participant aux programmes</li> <li>- Nbre d'activités qui vise à sensibiliser sur la gestion de ressources naturelles en milieu rural</li> <li>- Nbre de modules de formation en développement durable introduit dans l'éducation en collaboration avec l'UNESCO</li> </ul>	<p>3.1 - Communiquer les bonnes pratiques de l'initiative aux différentes parties prenantes (décideurs, services techniques de l'administration, organisations locales de développement, bénéficiaires, etc.)</p> <p><i>Renforcement de l'Initiative conjointe PNUD-PNUE pour l'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) en Mauritanie. Dans ce cadre, le PNUE et le Centre Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE à Nairobi participent à la mise en œuvre des activités et fournissent des services de formation/expertise/support technique et mise a disposition de l'expertise internationale/régionale nécessaire.</i></p>	PNUD-PNUE	MDE / Autorités locales	<p>Séance de formation et d'informations Séminaires et ateliers</p> <p>Séance de formation et d'informations Séminaires et ateliers</p>	<p>-----</p> <p><b>20 648</b></p> <p><i>PNUD</i> <i>10 000</i></p> <p><i>PNUE</i> <i>10 648</i></p>		<p><b>10 324</b></p> <p><i>PNUD</i> <i>5 000</i></p> <p><i>PNUE</i> <i>5 324</i></p>	30 972

## Matrice de Ressources et Résultats

<p>-</p> <p>- Nbre de documentation faite sur l'initiative pauvreté environnement</p>	<p>3.2- Activités de sensibilisation en zone rurale (communication, radios rurales) sur la gestion durable des ressources naturelles</p> <p><i>Renforcement de l'Initiative conjointe PNUD-PNUE pour l'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) en Mauritanie. Dans ce cadre, le PNUE et le Centre Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE à Nairobi participent à la mise en œuvre des activités et fournissent des services de formation/expertise/support technique et mise a disposition de l'expertise internationale/régionale nécessaire.</i></p>	<p>PNUD-PNUE</p>	<p>MDE / Autorités locales</p>	<p>Communications , ateliers, radios rurales pour la diffusion de l'information</p>	<p><b>9 673</b></p> <p><i>PNUD 5 000</i></p> <p><i>PNUE 4 673</i></p>	<p><b>10 324</b></p> <p><i>PNUD 5 000</i></p> <p><i>PNUE 5 324</i></p>	<p><b>10 324</b></p> <p><i>PNUD 5 000</i></p> <p><i>PNUE 5 324</i></p>	<p>30 321</p>
	<p>3.3 Produire et l'introduire des modules de formation sur le développement durable dans les programmes de l'éducation en collaboration avec l'UNESCO</p> <p><i>Renforcement de l'Initiative conjointe PNUD-PNUE pour l'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) en Mauritanie. Dans ce cadre, le PNUE et le Centre Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE à Nairobi participent à la mise en œuvre des activités et fournissent des services de formation/expertise/support technique et mise a disposition de l'expertise internationale/régionale nécessaire.</i></p>	<p>PNUD – PNUE</p>	<p>MDE / Ministère de l'Éducation Nationale</p>	<p>Sélectionner les modules de formation à utiliser</p> <p>Créer d'autres modules de formations sur le développement durable</p>	<p>-----</p>	<p><b>103 242</b></p> <p><i>PNUD 50 000</i></p> <p><i>PNUE 53 242</i></p>	<p>-----</p>	<p>103 242</p>
	<p>3.4 - Documenter les acquis de l'initiative pauvreté environnement (pages web au sein du site du MDE et contribuer à l'enrichissement de la base de données thématique pauvreté - environnement)</p>	<p>PNUD-PNUE</p>	<p>MDE</p>	<p>Produire les ressources documentaires pour le site, réactualiser les informations</p>	<p>-----</p>	<p><b>20 648</b></p> <p><i>PNUD 10 000</i></p> <p><i>PNUE 10 648</i></p>	<p>-----</p>	<p>20 648</p>

## Matrice de Ressources et Résultats

	3.5 – Formuler le plan d'action budgétisé pour la mise en œuvre de la réponse nationale, notamment pour la surveillance et le reporting de la dimension pauvreté environnement et son intégration au CSLP PNUD	PNUD- PNUE	MDE	Réflexion stratégique, mise en place d'un système de surveillance pauvreté environnement	-----	-----	<b>15 486</b> <i>PNUD</i> 7 500 <i>PNUE</i> 7 986	15 486		
<b>Sous total effet 2 : 661 711</b>					<b>sous totaux</b>		<b>220 140</b> <i>PNUD</i> 65 000 <i>PNUE</i> 155 140	<b>342 725</b> <i>PNUD</i> 183 000 <i>PNUE</i> 159 725	<b>98 846</b> <i>PNUD</i> 80 212 <i>PNUE</i> 18 634	<b>661 711</b> <i>PNUD</i> 328 212 <i>PNUE</i> 333 499
<b>Sous effet 1 + Effet 2 : 4 435 760</b>					1 337804	2 092604	1 005352	<b>4 435 760</b>		
Coordination nationale du programme conjoint (PNUD) -Expert coordonnateur du programme : 90 000 -Fonctionnement / maintenance 93 446 -Achat Véhicules (1)35 000 <b>Sous total coordination : 218 446</b>					71 000	73 723	73 723	<b>218 446</b>		
<b>Sous total Programme: 4 654 206</b>					1 408804	2 166327	1 079075	<b>4 654 206</b>		
<b>Agency Management Support (7%): 325 794</b>					98 616	151 644	75 535	<b>325 794</b>		
<b>Avance Formulation (PNUD): 20 000</b> Programme 18 692 Frais indirects 1 308					20 000	-----	-----	<b>20 000</b>		
<b>GRAND TOTAL : USD 5 000 000 excluant les frais 1% du MDTF office</b>					1 527420	2 317970	1 154610	<b>5 000 000</b>		



**9. Accountability, Monitoring, Evaluation and Reporting**  
**Table 2: Programme Monitoring Framework (PMF)**

Expected Results (Outcomes & outputs)	Indicators (with baselines & indicative timeframe)	Means of verification	Collection methods (with indicative time frame & frequency)	Responsibilities	Risks & assumptions
<p><b>Composante 1/ Effet 1</b></p> <p><b>La gestion durable des ressources naturelles, l'accès à l'eau potable, un assainissement de base adéquat, et de bonnes pratiques d'hygiène sont améliorés à travers la mise en œuvre d'un porte feuille de projets environnementaux participatifs et de lutte contre la pauvreté</b></p>	<p>Baseline forêts classées: situation de référence non actualisée Indicateurs : 17 forêts classées dégradées à plus de 50% entre les trois régions</p> <p>Ensemblement : Trarza : 80% de la superficie est ensablée Brakna : 70% dans la partie Nord dont 5% en partie Sud Assaba : 50% Nord Ouest dont 5 % en Sud et Est</p> <p>Pâturages : dégradés fragiles à plus de 80% dans les trois régions ciblées et souvent sous menace de feux de brousse</p> <p>Mangroves En voie de disparition on note l'existence de quelques reliques dans le delta du fleuve Sénégal et dans le parc national du banc d'Arguin</p>	<p>Rapports de missions</p> <p>Rapports d'évaluations</p> <p>Publications et reportages</p> <p>Procès verbaux de réunions</p>	<p>Evaluations (à mi parcours et de fin de programme)</p> <p>Missions de suivi de mise en œuvre</p> <p>Observations directes</p>	<p>PNUD (SGP), FAO, PAM, UNSECO, MDE, OSC</p>	<p>Risques :</p> <p>Insuffisance de l'implication des décideurs politiques,</p> <p>Adhésion limitée des institutions des autres secteurs au niveau central et régional</p> <p>Faiblesse des capacités nationales pour accompagner le processus AGIRE et la problématique pauvreté environnement</p> <p>Hypothèses :</p> <p>L'eau est disponible en qualité et en quantité dans les aquifères des localités à forer.</p> <p>L'exécution des travaux est conforme aux règles de l'art et dans les délais.</p> <p>Les ONGs sont impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du programme</p> <p>Les bénéficiaires acceptent de changer leurs comportements et adoptent de bonnes pratiques de développement durable</p>
<p><b>P1. écosystèmes des zones ciblées (littoral, zones humides, forêts classées, gommériaies, et zones dégradées et ensablées) par le programme sont restaurées et les revenus des communautés améliorés et</b></p>	<p>Indicateur 1.1.1. : Superficie des terres aménagées et protégées pour régénérer le gommier (Acacia senegal ) dans son aire naturelle du Trarza, du Brakna et de l'Assaba. Indicateur 1.1.2 : revenus tirés de la valorisation / commercialisation des</p>	<p>Rapports périodiques d'avancement des activités</p> <p>Photographies et</p>			<p>Le gouvernement montre une volonté politique pour renforcer la décentralisation effective de la gestion durable des ressources naturelles</p> <p>La stratégie AGIRE est adoptée par le gouvernement</p>

<p><b>diversifiés (PNUD-PAM-UNSECO-FAO)</b></p>	<p>sous produits forestiers et maraîchers à la fin du programme  Indicateur 1.2.1. : Nombre de superficie aménagée, restaurée et gérée durablement  Indicateur 1.2.2 : nombre de comités de gestion opérationnels dans la zone à la fin du programme  Indicateur 1.3.1. : Superficie des dunes mobiles stabilisées mécaniquement et fixées biologiquement  Indicateur 1.3.2 : nombre d'infrastructures socio économiques protégés à la fin du programme  Indicateur 1.4.1. : Nombre d'hectares sylvo pastoraux réhabilités et protégés contre les feux de brousse à la fin du programme.  Indicateur 1.5.1. : Superficie de la mangrove du bas delta préservée et gérée de manière durable, participative et communautaire.  Indicateur 1.6.1 : nombre d'images de suivi des sites réalisées au cours du programme  Indicateur 1.6.2. : Nombre de coopératives villageoises et autres formes d'organisation communautaires développant des AGR dans les zones d'intervention (mangrove, forêts classées, zones sylvo pastorales, forêts de gommiers) et opérationnelles à la fin du programme.</p>	<p>documentaires</p>	<p>Enquêtes de terrain</p>		<p>Bonne collaboration des parties prenantes</p> <p>Implication et appropriation du programme par le gouvernement et les communautés locales</p> <p>Absence de catastrophes naturelles dans les zones d'intervention</p>
<p><b>P2. Capacités des communautés et structures techniques sont renforcées</b></p>	<p>Indicateur 1.6: nombre d'ONG et OCB capables de mettre en oeuvre des projets et programmes environnementaux à la fin du programme</p>	<p>Rapports de missions  Rapports d'ateliers  Rapports d'avancement des activités  Rapports d'évaluations</p>	<p>Missions de suivi  Ateliers de renforcement des capacités  Evaluations périodiques  Observation directe sur le terrain</p>	<p>PNUD (SGP), FAO, PAM, UNSECO, MDE, OSC</p>	

<p><b>Composante 2 / Effet 1:</b></p> <p>La gestion durable des ressources naturelles, l'accès à l'eau potable, un assainissement de base adéquat, et de bonnes pratiques d'hygiène sont améliorés à travers la mise en œuvre d'un portefeuille de projets environnementaux participatifs et de lutte contre la pauvreté</p>	<p>Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) : Situation de référence non existante. Objet du présent projet</p> <p>-Proportion de la population vivant avec moins de 1 dollar/jour : (CSLP 2006-2010)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Wilaya Trarza: 70%</li> <li>. Wilaya Brakna : 57,9%</li> <li>. Wilaya Assaba : 57,9%</li> </ul> <p>-Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (MHETIC, 2006)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Wilaya Trarza: 55%</li> <li>. Wilaya Brakna: 38%</li> <li>. Wilaya Assaba: 34%</li> </ul> <p>-Proportion des ménages utilisant des latrines et des pratiques d'hygiène adéquats (PNAR 2006-2015), Moyenne Nationale : 20%</p>				<p>Risques :</p> <p>Insuffisance de l'implication des décideurs politiques,</p> <p>Adhésion limitée des institutions des autres secteurs au niveau central et régional</p> <p>Faiblesse des capacités pour accompagner le processus AGIRE</p> <p>Hypothèses :</p> <p>L'eau est disponible en qualité et en quantité dans les aquifères des localités à forer.</p> <p>L'exécution des travaux est conforme aux règles de l'art et dans les délais.</p> <p>Les ONGs qualifiés sont disponibles pour respecter le calendrier des travaux et mettre en</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>P1. La gouvernance du secteur de l'eau est améliorée au sein de la wilaya du Trarza.</p>	<p>Le comité permanent du conseil national de l'eau (CPCNE) est opérationnel et le CNE a validé AGIRE et a adopté la stratégie GIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les capacités et moyens des institutions intervenantes ont été renforcés</li> <li>-Les informations études et connaissances existantes sur les ressources en eau ont été rassemblées, organisées et analysées</li> <li>-Une approche stratégique pour la GIRE et son plan d'action prioritaire à court terme a été formulé et adopté par le CNE et le CPCNE</li> </ul>				
<p>P2. La gestion durable des ressources hydriques est effective au plus près des usagers locaux au sein de la wilaya du Trarza, à travers le comité régional de l'eau</p>	<p>Le SRH est renforcée ; et le CRE est mis place et opérationnelle ;</p> <p>les besoins prioritaires en connaissances des ressources en eau sont définis (état de la ressources en eau, inventaire des utilisations, fonctionnement des équipements et performance des services)</p> <p>Dispositif communal et régional de collecte, traitement et échanges de données socio-économique de base est mise en place et opérationnelle</p>	<p>Baseline survey Rapports d'activités, Rapports d'études,</p>	<p>Réunions, visites, séminaires, consultations périodiques</p>	<p>PNUD</p>	
<p>P3. L'aide à la décision est améliorée pour une gestion durable de la ressource en eau, des infrastructures et des services.</p>	<p>La faisabilité du SIREM a été étudiée. Le SIREM couplé à un SIG est mis en place et fonctionnel</p> <p>Le MAURI Info est mis en place et fonctionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les atlas sur les ressources en eau</li> </ul>	<p>Baseline survey  Rapport d'étude  Rapport d'activité  Document et cartes géo référencés sur les</p>	<p>Réunions, visites, séminaires, consultations périodiques</p>	<p>PNUD-UNICEF</p>	

Expected Results (Outcomes & outputs)	Indicators (with baselines & indicative timeframe)	Means of verification	Collection methods (with indicative time frame & frequency)	Responsibilities	Risks & assumptions
---------------------------------------	----------------------------------------------------	-----------------------	-------------------------------------------------------------	------------------	---------------------

<p>P4. Les populations des communes ciblées appuyées par les structures techniques décentralisées de l'administration ont un accès durable à une eau potable à des conditions d'assainissement adéquate et adoptent de bonnes pratiques d'hygiène</p>	<p>-Nbre de personnes ayant accès l'eau potable (BI, 0; cible 25000)</p> <p>-Nbre de ménages supplémentaire disposant de latrines (BI, ND; cible, 5000)</p> <p>Nbre des mères supplémentaire se lavant les mains avec du savon avant de préparer les repas, après avoir change les couches des enfants (bl, ND; cible 5000)</p> <p>Le plan d'action santé environnementale est élaboré et mis en œuvre</p> <p>Nbre de centres de santé disposant d'incinérateurs pour l'élimination des déchets biomédicaux</p> <p>Nbre d'École bénéficiant de l'initiative CEH</p> <p>Nbre de centre de santé disposant de kits de contrôle qualité eau/aliment et de personnel formé.</p>	<p>Baseline survey</p> <p>CAP survey,</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'enquêtes</p> <p>Rapport de suivi évaluation</p> <p>Plan d'action santé environnementale</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Réunions, visites, séminaires, enquêtes, consultations périodiques</p>	<p>UNICEF-OMS</p>	
<p>P5. Les capacités des communautés locales et des OSC sont améliorées à travers une gestion participative des ressources locales en eau et de l'environnement en vue d'augmenter les revenus des ménages.</p>	<p>Nbre de dépressions naturelles aménagées</p> <p>Nbre de carrières valorisées</p> <p>Nbre de sources naturelles aménagés et de mini adductions réalisées</p> <p>Nbre de sites pratiquant les cultures hors sol</p> <p>Nbre de ménages ayant enregistré une amélioration des revenus</p>	<p>Baseline survey,</p> <p>Rapports d'activités,</p> <p>Enquêtes, Rapports d'études</p>	<p>Réunions, visites, séminaires, enquêtes, consultations périodiques</p>	<p>PNUD</p>	

<p><b>Effet 2 :</b></p> <p><b>Les capacités nationales sont renforcées pour assurer une meilleure prise en compte des défis environnementaux dans les processus de planification</b></p>	<p>Situation Baseline :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non existante pour l'articulation pauvreté environnement (objet du produit 1)</li> <li>- Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) : Situation de référence non existante. Objet du présent projet</li> <li>-Proportion de la population vivant avec moins de 1 dollar/jour : (CSLP 2006-2010) <ul style="list-style-type: none"> <li>. Wilaya Trarza: 70%</li> <li>. Wilaya Brakna : 57,9%</li> <li>. Wilaya Assaba : 57,9%</li> </ul> </li> <li>-Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (MHETIC, 2006) <ul style="list-style-type: none"> <li>. Wilaya Trarza: 55%</li> <li>. Wilaya Brakna: 38%</li> <li>. Wilaya Assaba: 34%</li> </ul> </li> <li>-Proportion des ménages utilisant des latrines et des pratiques d'hygiène adéquats (PNAR 2006-2015), Moyenne Nationale : 20%</li> </ul>				<p>Risques :</p> <p>Insuffisance de l'implication des décideurs politiques,</p> <p>Adhésion limitée des institutions des autres secteurs au niveau central et régional</p> <p>Faiblesse des capacités nationales pour accompagner le processus AGIRE et la problématique pauvreté environnement</p> <p>Hypothèses :</p> <p>L'eau est disponible en qualité et en quantité dans les aquifères des localités à forer.</p> <p>L'exécution des travaux est conforme aux règles de l'art et dans les délais.</p> <p>Les ONGs sont impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du programme</p> <p>Les bénéficiaires acceptent de changer leurs comportements et adoptent de bonnes pratiques de développement durable</p>
<p><b>P1. L'état des lieux au niveau des zones d'intervention et les liens pauvreté – environnement sont mieux appréhendés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau et diversité des connaissances des liens entre les services écosystémiques et la pauvreté</li> <li>- Utilisation de la base de données thématique P/E</li> <li>- Perception des utilisateurs sur la pertinence de la base de données P/E</li> </ul>	<p>Rapports</p> <p>Base des données pauvreté environnement</p> <p>Baseline survey</p>	<p>PV Réunions, comptes rendus, Visites, Consultations, Revues périodiques et enquêtes</p>	<p>PNUD - PNUE</p>	<p>Le gouvernement montre une volonté politique pour renforcer la décentralisation effective de la gestion durable des ressources naturelles</p> <p>La stratégie AGIRE est adoptée par le gouvernement</p> <p>Bonne collaboration des parties prenantes</p> <p>Implication et appropriation du programme par le gouvernement et les communautés locales</p>

<p><b>P2. Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de l'analyse stratégique P/E et AGIRE dans les cadres de planification au niveau décentralisé et national</li> </ul>	<p>Rapports d'activités, Rapports d'études, Réponse stratégique pour l'intégration pauvreté – environnement  Document PANAGIRE</p>	<p>Réunions, visites, séminaires, ateliers, Consultations.</p>	<p>PNUD - PNUE</p>	<p>Absence de catastrophes naturelles dans les zones d'intervention</p>
<p><b>P3. Les capacités nationales pour une meilleure gestion de la problématique pauvreté environnement sont renforcées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'expertise nationale en rapport avec la dimension P/E et la gouvernance de l'eau</li> <li>- Appropriation nationale pour l'obtention des produits</li> <li>- Concertation multisectorielle pour la gestion de la problématique pauvreté – environnement</li> <li>- Participation des acteurs de la société civile et des communautés ciblées</li> </ul>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>Réunions, visites, etc.</p>	<p>PNUD-PNUE</p>	